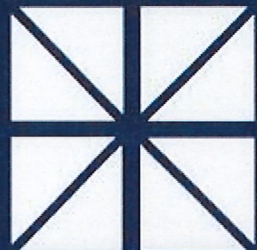


CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2023 - 05 du 7 avril 2023

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 7 avril, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 31 mars 2023.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul,
Thomas Vatel

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de
Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Déborah Israel

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 17

Etaient également présents :

- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise

- Emmanuelle Molina, Directrice adjointe de la Culture et Cheffe du service Coordination
administrative et budgétaire du Conseil départemental du Val d'Oise

- Coralie Navaro, Responsable Gestion administrative, Service Coordination administrative et
budgétaire de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise

- Claire Perrin-Ernoult, Chargée de Mission Territoire Ouest, Direction de la Culture du Conseil
départemental du Val d'Oise

- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon

- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

Le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2023 soumis aux membres,

A la section d'exploitationEn dépenses

- Une masse salariale en augmentation par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2022 pour respecter l'avenant 194 de la Convention Collective ECLAT (augmentation des valeurs du point au 1^{er} janvier 2023) malgré le non remplacement du poste de responsable du développement culturel pendant 9 mois et le non remplacement du poste de chargé.e de communication pendant l'année entière
- Des dépenses de charges à caractère général en baisse par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2022, malgré une augmentation conséquente des charges d'énergie, dû notamment une baisse du budget de la programmation culturelle

En recettes

- Une prévision de recettes d'activités (billetterie, action culturelle, programmation culturelle) fixée sur la moyenne des dernières années depuis 2016 excluant les années 2020 et 2021 (« années Covid ») et prenant en compte l'ouverture tardive du Château au public en 2023 pour cause de travaux de restauration
- Un reversement de la quote-part des frais de personnel de l'activité commerciale au même niveau qu'en 2019.
- Des subventions d'exploitation prévues stables
- Des subventions exceptionnelles prévues à la hausse, dont une subvention complémentaire du Conseil départemental du Val d'Oise de 100.000€
- Une prévision de recettes de mécénat à hauteur de 20.000€

Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement

- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création d'une nouvelle opération « Investissement courant 2023 » pour un montant de 75.000€

Que le résultat prévisionnel est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

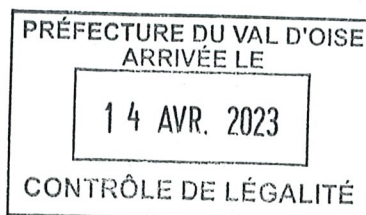
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2023.

Abstentions : ○

Votes contre : ○

Votes pour : 17



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le